

*L'ajournement*

protocole d'entente signé le 1<sup>er</sup> septembre par les gouvernements du Canada et de l'Alberta au sujet du prix et de l'imposition de l'énergie, l'Alberta versera de l'argent au gouvernement fédéral en vue de développer des marchés. Cet argent servira à financer des programmes nationaux visant à prolonger les systèmes de distribution interne du gaz naturel et à ainsi mettre à la disposition d'un plus grand nombre de Canadiens une source d'énergie moins coûteuse. Les gouvernements du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse sont de fervents défenseurs de ce concept.

Comme le député le sait, Trans Québec et Maritimes a mis en chantier il y a quelque temps déjà le prolongement du gazoduc jusqu'à la ville de Québec, mais elle s'est heurtée à des difficultés qui retardent la construction. Le gouvernement fédéral avait prévu que la construction du pipe-line dans les Maritimes commencerait en 1983 et qu'il atteindrait Halifax en 1986. Il faut toutefois modifier ce calendrier parce que des conflits de travail ont dérangé la construction du tronçon québécois et ajouté des millions de dollars aux coûts. La Trans Québec et Maritimes a aussi eu des problèmes de tracé et a dû attendre d'obtenir l'approbation du gouvernement provincial. Il faut noter que ce n'est que dernièrement que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a nommé un distributeur du gaz naturel et que la Nouvelle-Écosse n'en a pas encore nommé.

Sur la question du programme des travaux, je voudrais signaler que la société projette une saison de construction entière, utilisant une main-d'œuvre pleinement intégrée. Les contrats que l'on compte accorder au cours des prochaines semaines seront terminés conformément au programme. La Trans Québec et Maritimes compte que les entrepreneurs qui travaillent pour elle vont engager autant de personnes qu'ils envisageaient de le faire à l'origine.

Les retombées économiques du projet de pipe-line qu'on avait déjà annoncées ne sont pas disparues, ce qui devrait intéresser vivement les habitants des Maritimes puisque les entrepreneurs de cette région du pays pourront en tirer des avantages économiques fort appréciables.

En guise de conclusion, je tiens à dire que le gouvernement se réjouit que la société Trans-Québec et Maritimes ait été en mesure de prédire que la saison de construction qui s'ouvrira bientôt sera très productive. Cependant, les conflits ouvriers au Québec ont causé des retards, et il y a eu des retards également dans la nomination de distributeurs de gaz au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse.

L'ÉCONOMIE—LES AUDIENCES TENUES À MONTRÉAL PAR DES MINISTRES ET DES PARTISANS DU GOUVERNEMENT. B) LA RESPONSABILITÉ DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Monsieur l'Orateur, le 18 mai, j'ai posé certaines questions au premier ministre (M. Trudeau) au sujet de ce qu'on a appelé «le groupe des dix». Monsieur l'Orateur, vous vous souvenez qu'on a posé des questions aujourd'hui au sujet du «groupe des quinze»—ou s'agissait-il du groupe des 17?—œuvrant à Toronto.

La question que j'ai soulevée avait trait à la responsabilité ministérielle. Lorsqu'un député devient ministre de la Couronne, il s'engage sous serment à agir au nom de la Couronne à un titre différent de celui d'un député ordinaire. Ils deviennent membres du cabinet ou du gouvernement et non plus simples députés. En tant que ministériels, ils sont chargés d'expliquer

la politique gouvernementale à la population. Or, le gouvernement a provoqué affliction et inquiétudes dans tout le pays. Il y a le spectre du solliciteur général (M. Kaplan) qui décrit le budget comme une catastrophe politique. Il y a le spectre du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M<sup>me</sup> Bégin) selon laquelle le programme d'emploi du gouvernement est un véritable désastre. Il y a le spectacle du ministre de Hochelaga-Maisonnette (M. Joyal)—et je le qualifie ainsi car il n'a pas véritablement d'autre fonction. Il est ministre d'une circonscription, et je ne connais aucun autre gouvernement qui ait nommé un ministre responsable d'une circonscription. Cependant, le ministre, connu également sous le titre de ministre d'État, dit qu'il va tenir des audiences publiques sur le budget et la politique économique du gouvernement. Tout cela crée un climat d'incertitude et remet en question toute la situation financière du gouvernement. Et tout cela simplement parce que des ministériels déclarent qu'à leur avis, la politique gouvernementale est mauvaise, qu'on va la modifier et ils créent un climat d'incertitude qui nous est insupportable.

● (2210)

J'estime, monsieur l'Orateur, que ces trois ministres n'ont pas toujours tort, mais cela ne les dispense pas de l'obligation de démissionner de leur poste, conformément à notre régime parlementaire, s'ils n'approuvent pas le gouvernement. C'est pourquoi j'ai soulevé cette question, monsieur l'Orateur. Le premier ministre (M. Trudeau) a répondu que les ministres doivent respecter la politique gouvernementale et que ceux dont j'ai parlé participent à des consultations. Or, ce ne sont pas à des consultations qu'ils se livrent, à mon sens, mais bien à des critiques acerbes de la politique gouvernementale.

**M. Corbett:** C'est l'affrontement.

**M. Blenkarn:** Mon collègue parle «d'affrontement» et je suis de son avis. Le gouvernement cherche à aménager la chèvre et le chou. Un ministre retourne dans sa circonscription en disant une chose à ses électeurs, puis, de retour à une réunion de cabinet, il affirme tout le contraire. Cela nous donne l'impression de ne pouvoir compter ni sur le gouvernement ni sur les ministres de la Couronne pour nous donner des réponses franches et directes sur leur position et sur celle du gouvernement. Nous avons droit à ces réponses directes et si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social croit sincèrement que nous devrions instaurer des programmes de création d'emplois pour donner du travail aux Canadiens, qu'elle le dise, mais pas en tant que ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Elle devrait démissionner. En sa qualité de député au Parlement du Canada représentant ses commettants, elle devrait faire les mêmes déclarations et forcer le gouvernement à modifier ses politiques. Par contre, elle ne peut d'une part agir comme membre du cabinet, appuyer le budget et l'orientation économique du gouvernement, et, d'autre part, parcourir Montréal et le pays en général déclarant que des changements s'imposent. Il en va de même du solliciteur général et du ministre d'État (M. Joyal). Il n'y a rien de répréhensible dans le fait que des députés libéraux, qui en toute honnêteté estiment que leur gouvernement ne fait pas ce qu'il devrait faire, préconisent certains changements, mais quand un député devient ministre de la Couronne il perd alors sa liberté de simple député: il devient d'abord et avant tout ministre de la Couronne, du gouvernement. La distinction est subtile mais elle est d'importance critique.